

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 861 8 septembre 2005

SOMMAIRE

Alchimidis, S.à r.l., Luxembourg 41296	K2 C S.A., Luxembourg	41301
Argonne Investments S.A.H., Luxembourg 41325	K2 D S.A., Luxembourg	41301
Ascendam S.A.H., Strassen	K2 D S.A., Luxembourg	41301
Azelis S.A., Luxembourg41293	K2 E S.A., Luxembourg	41303
Bastion International Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	K2 E S.A., Luxembourg	41303
bourg 41318	K2 F S.A., Luxembourg	41299
Biofin S.A., Luxembourg 41297	Kefen, S.à r.l., Luxembourg	41304
BR Investissements S.A., Luxembourg 41290	Kefen, S.à r.l., Luxembourg	41304
Brantano Luxembourg S.A., Bertrange 41326	Lextone S.A., Luxembourg	41304
Brantano Luxembourg S.A., Bertrange 41327	Lux Partenaires S.A., Luxembourg	41325
Calcipar S.A., Luxembourg41282	McPherson Madden et Cie, S.à r.l., Luxembourg.	41297
Careco Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 41312	Mediterranean Brands S.A., Luxembourg	41289
Cobelpin S.A., Luxembourg 41291	Mir Fund Management S.A., Luxembourg	41289
Compradore S.A.H., Luxembourg 41287	Nafasso S.A., Luxembourg	41288
Conafex Holding S.A., Luxembourg 41302	NBG Luxfinance Holding S.A., Luxembourg	41324
Counceltation Holding S.A., Bertrange 41325	Novocom Monde S.A., Luxembourg	41306
Counceltation Holding S.A., Bertrange 41326	Odilux S.A., Luxembourg	41294
Createrra S.A., Luxembourg 41282	Patrinvest S.C.A., Luxembourg	4130
Effetre Investment & Trading Company S.A., Lu-	Promotional Activity S.A., Luxembourg	41300
xembourg 41303	Sanpaolo IMI Equity Management S.A	41299
Estates S.A., Luxembourg41302	Sanpaolo IMI International S.A., Luxembourg	41282
Estman Capital S.A., Luxembourg 41302	SEB Private Bank S.A., Luxembourg-Kirchberg	41302
Eurocity 2 S.A., Luxembourg 41324	Sprout Holding S.A., Luxembourg	41328
European Investments Associates (E.I.A.) S.A.H.,	Sprout Holding S.A., Luxembourg	41328
Luxembourg 41283	Sprout Holding S.A., Luxembourg	41328
FCP Multi Management S.A., Luxembourg 41306	Sprout Holding S.A., Luxembourg	41328
Figed S.A., Luxembourg 41291	St Georges Investment S.A., Luxembourg	4129
Figed S.A., Luxembourg 41293	Standby S.A., Luxembourg	41294
Food Marketing International S.A., Luxembourg 41290	Stardon Investments, S.à r.l., Luxembourg	41287
GLG Multi-Strategy Fund, Sicav, Senningerberg 41296	Swedbank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	41296
Holdingfin S.A., Luxembourg 41295	Sydney & London Lux, S.à r.l., Luxembourg	41283
IMI Investments S.A	Tech Fluid S.A., Frisange	41296
International Opportunities Funds, Sicav, Sennin-	UBP Advisory Services S.A., Luxembourg	41297
gerberg	Universal-Investment-Luxembourg S.A., Luxem-	
Interstück S.A., Luxembourg 41303	bourg	41327
IXIS Caspian Investment Fund, Sicav, Luxem-	Universal-Investment-Luxembourg S.A., Luxem-	
bourg 41302	burg	41299
K2 A S.A., Luxembourg	Utopia S.A., Luxembourg	41288
K2 A S.A., Luxembourg41298	Utopia S.A., Luxembourg	41288
K2 B S.A., Luxembourg	Valene S.A., Esch-sur-Alzette	4129
K2 B S.A., Luxembourg	White Eagle Holding S.A., Luxembourg	41289
K2 C S.A., Luxembourg		



CREATERRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 82.917.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 26 avril 2005.

M. Nozza

Administrateur-délégué

(033597.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

CALCIPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 22.611.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société, qui s'est tenue en date du 1er octobre 2004 ll a été décidé:

- de coopter Madame Véronique Wauthier à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Martin Rutledge, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005. La nomination définitive de Madame Véronique Wauthier au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires;
- de coopter Monsieur Dominique Léonard à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Haller, administrateur démissionnaire. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005. La nomination définitive de Monsieur Dominique Léonard au poste d'administrateur sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le nouveau conseil d'administration est donc composé de:

- Monsieur Serge Tabery,
- Monsieur Yves Willems,
- Monsieur Denis Percheron,
- Madame Véronique Wauthier,
- Monsieur Dominique Léonard,

de transférer le siège social du 9, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg, au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, réf. LSO-BD04111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033451.3/322/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SANPAOLO IMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 7.533.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 22 mars 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs viennent à échéance en date de ce jour et décide de faire les nominations statutaires suivantes et l'Assemblée générale désigne, jusqu'à la prochaine Assemblée générale des actionnaires à tenir en 2006, comme membres du Conseil d'Administration les personnes suivantes:

- 1. Administrateur: Monsieur Bruno Mazzola, né à Montechiaro d'Asti (Italie), le 9 juillet 1947 et demeurant à Piazza San Carlo, 156 à Turin (Italie);
- 2. Administrateur: Monsieur Bruno Eynard, né à Forano Sabino (RI) (Italie), le 2 juillet 1932 et demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
- 3. Administrateur: Monsieur Stéphane Bosi, né à Monticelli d'Ongina (PC) (Italie), le 27 avril 1953 et demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Sans préjudice des pouvoirs du Conseil d'Administration, l'Assemblée autorise la nomination de Monsieur Bruno Mazzola en qualité de Président du Conseil d'Administration et autorise également le Conseil d'Administration de nommer Monsieur Bruno Eynard, directeur général avec délégation de pouvoirs y afférents.

L'Assemblée prend acte que le mandat du Réviseur et Commissaire vient à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de faire la nomination statutaire suivante et désigne, jusqu'à la prochaine Assemblée générale des actionnaires à tenir en 2006, comme Réviseur et Commissaire, suivant la proposition d'offre de services datée du 11 mars 2005, qui restera annexée au présent procès-verbal (Annexe 5.), la société:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 19 avril 2005.

Le Conseil d'Administration

B. Eynard

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033472.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 62.165.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 21 mars 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Madame Marie-José Reyter, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Monsieur Pol François Lambert, 291A, avenue d'Hougoumont, B-1180 Uccle;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin cette même Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 21 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033461.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

SYDNEY & LONDON LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 64.163.

In the year two thousand five, on the eleventh of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SYDNEY & LONDON LUX, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at Luxembourg, 23, avenue Monterey, trade register Luxembourg section B number 64.163, incorporated by deed dated on April 15, 1998.

The meeting is composed by the sole member, SYDNEY & LONDON PROPERTIES LIMITED, a corporation having its registered seat at 25, Harley Street, London Win 2BR, United Kingdom, here represented by Ms Antonella Graziano, private employee, residing at Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «société à responsabilité limitée».

The sole shareholder, as represented, asked the undersigned notary to act the following.

Agenda

- 1. Create two categories of managers respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager».
- 2. Amend article 8 of the Company's Articles of Association to give it the following content:
- «Art. 8. The Company is managed by one or more. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers mandatory divided into two categories of Managers respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager». The managers of both categories need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed at nutum.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.



The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, is authorized to proceed to the payment of advance dividends within the limits fixed by law.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manger, or in case of plurality of Managers, by the joint signature of a «Category A Manager» and a «Category B Manager».

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad-hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of Managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members of each two categories of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

- 3. Designate the two existing managers as «Category B Managers».
- a) Mr Richard J. Anning, Chartered Surveyor, residing at 11, Orchard Close, Wenroe, Nr Cardiff CF5 GBA, United Kingdom.
 - b) Mr Hervé de Carmoy, Banker, residing at Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris, France.

The duration of their mandates is unlimited.

- 4. Appoint of the following persons as «Category A Managers»:
- a) Mr Michael Gross, Entrepreneur, residing at P.O. Box 549, Nof Yam, 46105 Israel,
- b) Mr Simon Child, Finance Director, residing at 18, Hardwicke Court, UK-CF5 2LB, Llandaff Cardiff, United Kingdom

The duration of their mandates is unlimited.

5. Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is decided what follows:

First resolution

It is decided to create two categories of Managers respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager».

Second resolution

It is decided to amend article 8 of the Company's Articles of Association to give it the following content:

«**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers mandatory divided into two categories of Managers respectively denominated «Category A Manager» and «Category B Manager». The managers of both categories need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed at nutum.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, is authorized to proceed to the payment of advance dividends within the limits fixed by law.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manger, or in case of plurality of Managers, by the joint signature of a «Category A Manager» and a «Category B Manager».

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad-hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of Managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the members of each two categories of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Third resolution

It is decided to designate the existing managers as Category B Managers:

- a) Mr Richard J. Anning, Chartered Surveyor, residing at 11, Orchard Close, Wenroe, Nr Cardiff CF5 GBA, United
- b) Mr Hervé de Carmoy, Banker, residing at Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris, France.

The duration of their mandates is unlimited.



Fourth resolution

It is decided to appoint as Category A managers for an unlimited period:

- a) Mr Michael Gross, Entrepreneur, residing at P.O. Box 549, Nof Yam, 46105 Israel,
- b) Mr Simon Child, Finance Director, residing at 18, Hardwicke Court, UK-CF5 2LB, Llandaff, Cardiff, United Kingdom.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le onze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SYDNEY & LONDON LUX, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C. Luxembourg section B numéro 64.163, constituée suivant acte reçu le 15 avril 1998.

L'assemblée est composée de l'associé unique, SYDNEY & LONDON PROPERTIES LIMITED, une société établie à Londres 25, Harley Street, WIN 2 BR, ici représentée par Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

L'associé unique représenté comme dit est, a prié le notaire d'acter ce qui suit.

Ordre du jour

- 1. Création de deux catégories de gérants, dénommés «Gérant de catégorie A» et «Gérant de catégorie B».
- 2. Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «**Art. 8.** La société est gérée par ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un Conseil de gérance obligatoirement divisé en deux catégories de gérants respectivement dénommés «Gérant de catégorie A» et «Gérant de catégorie B».

Les gérants des deux catégories peuvent ne pas être associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tout pouvoir pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour poursuivre et approuver tous actes et opérations entrant dans l'objet social de la société, et satisfaisant aux prescriptions du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée général des associés seront de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à procéder au versement de dividendes intérimaires dans les limites prévues par la loi.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataire ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce mandataire, la durée du mandat et les autres conditions de représentation.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des membres de chaque catégorie de gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que celles prises en réunion du conseil de Gérance.

Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre. La participation à un conseil par un tel moyen équivaut à une participation physique.»

- 3. Désignation des gérants en place comme gérants de catégorie B:
- a) M. Richard J. Anning, Chartered Surveyor, demeurant à 11, Orchard Close, Wenroe, Nr Cardiff CF5 GBA, United Kingdom.
 - b) M. Hervé de Carmoy, banquier, demeurant à Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris, France.

La durée de leur mandat est illimitée.



- 4. Nomination des personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A:
- a) M. Michael Gross, Entrepreneur, demeurant à P.O. Box 549, Nof Yam, 46105 Israël.
- b) M. Simon Child, Finance Director demeurant à 18, Hardwicke Court, UK-CF5 2LB, Llandaff, Cardiff, United Kingdom.
 - 5. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé de créer deux catégories de Gérants, dénommés Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 8. La société est gérée par ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un Conseil de gérance obligatoirement divisé en deux catégories de gérants respectivement dénommés «Gérant de catégorie A» et «Gérant de catégorie B».

Les gérants des deux catégories peuvent ne pas être associés. Les gérants sont révocables ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tout pouvoir pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour poursuivre et approuver tous actes et opérations entrant dans l'objet social de la société, et satisfaisant aux prescriptions du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée général des associés seront de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à procéder au versement de dividendes intérimaires dans les limites prévues par la loi.

La société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataire ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce mandataire, la durée du mandat et les autres conditions de représentation.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des membres de chaque catégorie de gérants présents ou représentés.

Les résolutions circulaires approuvées et signées par tous les gérants auront les mêmes effets que celles prises en réunion du conseil de Gérance.

Tout gérant peut participer aux réunions du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre. La participation à un conseil par un tel moyen équivaut à une participation physique.»

Troisième résolution

Il est décidé de nommer les gérants en place Gérants de catégorie B, pour une durée illimitée:

- a) M. Richard J. Anning, Chartered Surveyor, demeurant à 11, Orchard Close, Wenroe, Nr Cardiff CF5 GBA, United Kingdom.
 - b) M. Hervé de Carmoy, banquier, demeurant à Eresy, 10 Guynemer, F-75006 Paris, France.

Quatrième résolution

Il est décidé de nommer les personnes ci-après Gérants de catégorie A, pour une durée illimitée:

- a) M. Michael Gross, Entrepreneur, demeurant à P.O. Box 549, Nof Yam, 46105 Israel,
- b) M. Simon Child, Finance Director demeurant à 18, Hardwicke Court, UK-CF5 2LB, Llandaff, Cardiff, United Kingdom

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Graziano, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

J. Elvinger.

(033544.3/211/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.



COMPRADORE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 29.471.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mars 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période d'un an et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006. Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Puis cette même Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 28 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2005.

Pour COMPRADORE S.A.

M. Juncker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04501. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033460.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

STARDON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 106.499.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale de la société tenue en date du 11 avril 2005

- 1. L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux gérants avec effet au 11 avril 2005 et pour une durée illimitée:
- 1) Monsieur Jeffrey Dishner, gérant, avec adresse professionnelle à 591, West Putnam Avenue, USA CT;
- 2) Monsieur Michael Murphy, gérant, avec adresse professionnelle à 320, Interstate North Parkway Suite;
- 3) Monsieur Maurice Taylor, administrateur, avec adresse professionnelle à 4th Floor, Victoria Chambers, 142, West Nile Street, Glasgow, G1 2 RQ Scotland;
- 4) Monsieur lan Graham, administrateur, avec adresse professionnelle à Bag End, Fletchings, Roundwood Rucklers Lane, Kings Langley WB4 8BE.
 - 2. L'assemblée décide de transférer avec effet au 11 avril 2005, le siège social de la société a l'adresse suivante:
 - 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales conclu le 8 avril 2005 entre SOF VII FUNDING LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware (USA), avec siège social c/o Corporation Trust Center, 1209, Orange Street Wilmington, Delaware, 19801, USA, enregistrée sous le numéro 3929995 SO (le «Cédant») et CHARDON HOTELS LIMITED, une société constituée sous les lois de l'Ecosse, avec siège social au 4th Floor Victoria Chambers, 142, West Nile Street, Glasgow, GI 2 RQ Scotland, enregistrée sous le numéro SC 278199, le Cédant a cédé 10 parts sociales de la société STARDON INVESTMENTS, S.à r.l., à CHARDON HOTELS LIMITED avec effet au 8 avril 2005. CHARDON HOTELS LIMITED est dès lors propriétaire de 10 des 100 parts sociales de la société STARDON INVESTMENTS, S.à r.l., avec effet au 8 avril 2005.

Suite à un contrat de cession de parts sociales conclu le 8 avril 2005 entre SOF VII FUNDING LLC, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware (USA), avec siège social c/o Corporation Trust Center 1209, Orange Street Wilmington, Delaware, 19801, USA, enregistrée sous le numéro 3929995 SO (le «Cédant») et STARWOOD HUK HOLDINGS, S.à r.l., une société constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 107.080, le Cédant a cédé 90 parts sociales de la société STARDON INVESTMENTS, S.à r.l., à STARWOOD HUK HOLDINGS, S.à r.l., avec effet au 8 avril 2005. STARWOOD HUK HOLDINGS, S.à r.l. est dès lors propriétaire de 90 des 100 parts sociales de la société STARDON INVESTMENTS, S.à r.l., avec effet au 8 avril 2005.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, réf. LSO-BD03724. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033655.3/984/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.



NAFASSO, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 82.464.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Cheickné Kagnassy, Administrateur A, administrateur de sociétés, 173, route de Chancy, CH-1213 Onex, Suisse;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Madame Michelle Delfosse, Administrateur B, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004. L'assemblée générale du 15 avril 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux Comptes.
 - Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 15 avril 2005 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour NAFASSO, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033623.3/833/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

UTOPIA S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 5.826.975,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 29.756.

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04306 et LSO-BD04307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

N. Simon

Administrateur-délégué

(033858.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

UTOPIA S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 5.826.975,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 29.756.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 24 mars 2005 que les mandats des administrateurs sortants Messieurs, Nico Simon, Boudewijn Muts, Luc Nothum, Alain Huberty, SOFINDEV S.A. et UTOPIA MANAGEMENT S.A. ont été reconduits pour un terme d'un an, quand à Monsieur Jean-François Vryens, il n'a pas souhaité renouveler son mandant d'administrateur. La société AUDIOLUX S.A. a été nommé pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de 2006 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2005.

UTOPIA S.A.

B. Muts / N. Simon

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04304. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033857.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



MEDITERRANEAN BRANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 94.557.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 20 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
 - Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004. L'assemblée générale du 20 avril 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 20 avril 2005 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour MEDITERRANEAN BRANDS S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033628.3/833/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

MIR FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 20.509.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le vendredi 15 avril 2005 à 11.00 heures

Cinquième résolution

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs MM. Yves Mirabaud, Marc E. Pereire et Craig Fedderson pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2006.»

Sixième résolution

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises, ERNST & YOUNG, Luxembourg pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2006.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05312. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033838.3/3085/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

WHITE EAGLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 65.807.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 mars 2005, que:

- Le siège social de la société est transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033851.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 74.471.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Alain Bonnet de Paillerets, Administrateur B, administrateur de sociétés, 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris. France:
- Monsieur Alex Bongrain, Administrateur B, administrateur de sociétés, avenue de la Couronne, 8/4E (Ixelles) Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Armand Bongrain, Administrateur B, administrateur de sociétés, 21, rue Verger de la Ronchère, F-78860 Saint-Nom-La Bretèche, France;
 - Monsieur Henri Bonpun, Administrateur R, administrateurs de sociétés, 7, rue de Villersexel, F-75007 Paris, France;
- Monsieur Rachid Mohamed Rachid, Administrateur R, administrateurs de sociétés, 18, El Gabarty Alexandrie, Egypte.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004. L'assemblée générale du 18 avril 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. B 103.590.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 18 avril 2005 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 août 2004.

Pour FOOD MARKETING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033625.3/833/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

BR INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 72.841.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 18 avril 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs.

Le Conseil d'Administration se compose donc ainsi:

- Monsieur Alain Bonnet De Paillerets, Administrateur B, administrateur de sociétés, 60, rue de Vaugirard, F-75006 Paris, France;
- Monsieur Alex Bongrain, Administrateur B, administrateur de sociétés, avenue de la Couronne, 8/4E (Ixelles) Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Armand Bongrain, Administrateur B, administrateur de sociétés, 21, rue Verger de la Ronchère, F-78860 Saint-Nom-La Bretèche, France;
 - Monsieur Henri Bonpun, Administrateur R, administrateurs de sociétés, 7, rue de Villersexel, F-75007 Paris, France;
- Monsieur Rachid Mohamed Rachid, Administrateur R, administrateurs de sociétés, 18, El Gabarty Alexandrie, Egypte.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004. L'assemblée générale du 18 avril 2005 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- KPMG AUDIT, réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée générale ordinaire du 18 avril 2005 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour BR INVESTISSEMENTS, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033626.3/833/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.



COBELPIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 41.075.

Extrait des résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire le 17 mars 2005

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Dominique Jung, administrateur de sociétés, demeurant 1A, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart ainsi que les mandats d'administrateur de Monsieur Philippe Brilot, administrateur de sociétés, demeurant 1A, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart, de Monsieur Dominique Leone, administrateur de sociétés, demeurant 1A, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart.

L'Assemblée accepte la démission du mandat d'administrateur-délégué de Madame Dominique Jung, administrateur de sociétés, demeurant 1A, rue de l'Industrie à B-7321 Bernissart ainsi que la démission de Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat.

L'Assemblée accepte la démission de la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbruck;
- Madame Carine Reuter, secrétaire, demeurant 5, rue des Champs à L-3332 Fennange.

L'Assemblée élit en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire;

- Monsieur Jean-Hugues Antoine demeurant 19B, rue du Faing à B-6810 Jamoigne.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de transférer le siège social au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 mars 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033711.3/655/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIGED, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 8.443.

L'an deux mille cinq, le cinq avril.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIGED ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 51 du 2 avril 1969, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 8.443 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 22 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.234 du 27 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, demeurant à Aubange (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Etienne Gillet, expert-comptable, demeurant à Rulles (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts par l'ajout d'un paragraphe à l'objet social; l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion et l'assistance administrative, comptable et fiscale de toutes entreprises situées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute exploitation d'intelligence humaine.

La société a plus spécifiquement comme objet la prestation de services de constitution et de gestion de sociétés au sens de l'article 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ainsi que l'activité de courtier au sens de l'article 26 de la même loi.

La société pourra s'intéresser directement ou indirectement par voie d'apports, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière, ou de toute autre manière, pour son propre compte ou pour compte de tiers, dans toutes sociétés, entreprises, associations, affaires et opérations ayant un objet similaire, analogue, connexe ou même différent du sien, pour autant que dans ce dernier cas l'objet de la société, de l'entreprise ou de l'opération considérée soit de nature à concourir à la réalisation de son objet.

Elle peut réaliser son objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.»



2. Augmentation du capital à concurrence de deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,00) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00) à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,00) sans création d'actions nouvelles.

Libération intégrale de l'augmentation réalisée par incorporation des autres réserves à concurrence de cinquantetrois mille euros (EUR 53.000,00), et par incorporation du résultat reporté à concurrence de cent soixante-sept mille euros (EUR 167.000,00).

Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,00) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

- 3. Suppression à l'article 6 des statuts des mots «ont été souscrites en numéraires»; l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante: «Les actions sont entièrement libérées.»
- 4. Modification de l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «Le contrôle des documents comptables de la société est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par le conseil d'administration pour un terme fixé par lui.»
- 5. Ajout au deuxième alinéa de l'article 22 des statuts du mot «minimum»: le second alinéa de l'article 22 des statuts aura désormais la teneur suivante: «Du bénéfice net il sera prélevé annuellement cinq pour cent minimum pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque ce fonds aura atteint le dixième du capital de la société.»
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts par l'ajout d'un paragraphe à l'objet social.

En conséquence de la résolution qui précède l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la gestion et l'assistance administrative, comptable et fiscale de toutes entreprises situées au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toute exploitation d'intelligence humaine.

La société a plus spécifiquement comme objet la prestation de services de constitution et de gestion de sociétés au sens de l'article 29-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier ainsi que l'activité de courtier au sens de l'article 26 de la même loi.

La société pourra s'intéresser directement ou indirectement par voie d'apports, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière, ou de toute autre manière, pour son propre compte ou pour compte de tiers, dans toutes sociétés, entreprises, associations, affaires et opérations ayant un objet similaire, analogue, connexe ou même différent du sien, pour autant que dans ce dernier cas l'objet de la société, de l'entreprise ou de l'opération considérée soit de nature à concourir à la réalisation de son objet.

Elle peut réaliser son objet, tant au Grand-Duché qu'à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent vingt mille euros (EUR 220.000,00) pour le porter de son montant actuel de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,00) à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,00) sans création d'actions nouvelles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de libérer intégralement l'augmentation de capital par incorporation des autres réserves à concurrence de cinquante-trois mille euros (EUR 53.000,00), et par incorporation du résultat reporté à concurrence de cent soixante-sept mille euros (EUR 167.000,00).

La preuve de l'existence des prédites réserves a été apportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, par un certificat établi au 4 avril 2005 signé par les trois adminstrateurs de ladite société, à savoir: Monsieur Etienne Gillet, Monsieur Jacques Tordoor, Monsieur Guy Glesener et certifié exact par Monsieur Jacques Bordet, commissaire aux comptes,

lequel certificat restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

En conséquence de la résolution qui précède l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (EUR 370.000,00) représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale.»



Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer à l'article 6 des statuts les mots suivants: «ont été souscrites en numéraires».

En conséquence de la résolution qui précède l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Les actions sont entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le contrôle des documents comptables de la société est confié à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par le conseil d'administration pour un terme fixé par lui.»

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter au deuxième alinéa de l'article 22 des statuts le mot suivant: «minimum».

En conséquence de la résolution qui précède le second alinéa de l'article 22 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Du bénéfice net il sera prélevé annuellement cinq pour cent minimum pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque ce fonds aura atteint le dixième du capital de la société »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms qualités et adresses, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Tordoor, E. Gillet, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 7 avril 2005, vol. 406, fol. 28, case 3. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 avril 2005.

M. Lecuit.

(033748.3/243/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

FIGED, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 8.443.

Les statuts coordonnés au 5 avril 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 avril 2005.

M. Lecuit.

(033751.3/243/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

AZELIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 82.839.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés sous seing privé tenue en date du 29 décembre 2004, enregistrée à Luxembourg-Sociétés, le 25 mars 2005, référence LSO BC-05949, que

Monsieur Philippe Amereller, demeurant à 10, Karpfenweg, D-60327, Francfort/Allemagne, a démissionné en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 31 mars 2004.

Monsieur Hans Peter Knöpfel, demeurant à 15, Blotzheimerstrasse, CH-4055, Basel/Suisse, a été nommé comme nouvel administrateur et Président du Conseil d'Administrateur avec effet au 31 mars 2004. Son mandat expira avec l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2009.

Monsieur Hans Udo Wenzel est remplacé au poste de Président du Conseil d'Administration par Monsieur Hans Peter Knöpfel.

La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., R.C.S. B n° 65.477, avec siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes au 29 décembre 2004.

La société KPMG AUDIT, R.C.S. B nº 103.590, avec siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes au 29 décembre 2004. Son mandat expira avec l'assemblée annuelle qui se tiendra en 2009.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

A. Schwachtgen.

(033788.3/230/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.



ODILUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.110.

Société anonyme constituée le 20 octobre 1994 selon acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C N° 43 du 27 janvier 1995. Statuts modifiés par acte du même notaire en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C N° 183 du 26 mars 1998, par acte sous seing privé en date du 12 juin 2001, publié au Mémorial C N° 67 du 14 janvier 2002 et par acte de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 octobre 2004.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 7 mars 2005.

- 3) La liquidation de la société ODILUX S.A. (en liquidation), est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.
- 4) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2005, réf. LSO-BC06177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033775.3/504/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

STANDBY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 71.931.

Société anonyme constituée suivant acte de Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial C No 942 du 9 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte de Me Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 9 octobre 2001 publié au Mémorial C No 285, en date du 20 février 2002, et mise en liquidation suivant acte de Me Paul Frieders, en date du 27 novembre 2002, publié au Mémorial C No 55 du 20 janvier 2003.

DISSOLUTION

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société STANDBY S.A. (en liquidation), tenue au siège social en date du 23 décembre 2004 que les actionnaires, à l'unanimité des voix ont pris les résolution suivantes:

- La liquidation de la société STANDBY S.A. (en liquidation), est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés;
- Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux au 85, rue de Hollerich L-1741 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033778.3/504/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

ASCENDAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 77.999.

Constituée suivant acte reçu en date du 20 septembre 2000, publié au Mémorial Recueil C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 184 du 10 mars 2001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 19 mars 2005 que l'assemblée a pris acte de la démission de Mademoiselle Bodil Jansson et de la société KRAGMORE PROPERTIES LIMITED de leurs fonctions d'administrateur et a décidé à l'unanimité de nommer en leur remplacement Madame Karin Agneta Jacobsson, demeurant à B-1050 Bruxelles, Avenue des Klauwaerts, 10 et Monsieur Egil Jansson, demeurant 11646 Stockholm (Suède) Mosebacke Torg 8, qui achèveront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Strassen, le 21 mars 2005.

Pour ASCENDAM S.A.

FIDUCIAIRE ROELS WAUTERS & CO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05181. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033875.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



ST GEORGES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 34.251.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 9 mars 2005 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Carlo Schlesser, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, Monsieur Serge Krancenblum, MBA, domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, Monsieur Alain Renard, employé privé, domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg et la société, LOUV, S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg et la société en remplacement de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, et LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, administrateurs démissionnaires.
- FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 26, rue Louvigny à L-1946 Luxembourg, a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 9 mars 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033789.3/795/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2005.

VALENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 73, rue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 86.626.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

C. Dogat.

(033870.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

HOLDINGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 45.902.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Eric Giacometti, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko la Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Eric Giacometti en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 17 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).



Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

HOLDINGFIN S.A.

D. Murari / E. Giacometti

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033854.3/043/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

TECH FLUID S.A., Société Anonyme.

Siège social: Frisange, 27, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 87.810.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

C. Dogat.

(033872.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

ALCHIMIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.363.

Le bilan au 31 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

C. Dogat.

(033877.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

GLG MULTI-STRATEGY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.

R. C. Luxembourg B 90.392.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GLG MULTI-STRATEGY FUND

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / J.L. Pérez

Corporate Secretary / Vice President

(033882.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

SWEDBANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 11.430.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Signature.

(033888.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.

R. C. Luxembourg B 81.110.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04908, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

P. Ries / J.L. Pérez

Corporate Secretary / Vice President

(033884.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

UBP ADVISORY SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 74.044.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 15 mars 2005, le Conseil d'Administration de UBP ADVISORY SERVICES a décidé:

- de transférer le siège social avec effet au 31 décembre 2004 au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2005, réf. LSO-BD05564. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033886.3/1024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

BIOFIN, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.465.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 890 du 9 décembre 1998. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 13 décembre 1999, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 79 du 24 janvier 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

BIOFIN, Société Anonyme

Signature

(033895.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

McPHERSON MADDEN ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.419.

Extrait des résolutions adoptées par le gérant de la société en date du 21 février 2005

«Est confirmé le transfert du siège social de 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à partir du 25 février 2005.»

Luxembourg, le 21 février 2005.

Pour extrait conforme

WEST MANAGEMENT LIMITED

P. van der Westhuizen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033901.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



IMI INVESTMENTS S.A.

R. C. Luxembourg B 54.584.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le 29 mars 2005, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs, du Commissaire et du Réviseur sont venus à échéance en date de ce jour et décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Carlo Russo et de Monsieur Giovanni Mancuso lors de la présente assemblée.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Gabriele Dalla Torre, employé privé au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
 - Monsieur Antonio Mele, employé privé à Milan, Corso Matteotti, 4/6, Administrateur;
 - Monsieur Olivier Conrard, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, Madame Astrid Goergen, employée privée au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en qualité de Commissaire. Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Réviseur indépendant de la société DELOITTE S.A. (Luxembourg) lors de la présente assemblée et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société Pricewaterhouse-Coopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 400, route d'Esch, en qualité de Réviseur indépendant. Le mandat du Réviseur indépendant prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

G. Dalla Torre / O. Conrard

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033905.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

K2 A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 95.030.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 avril 2005 à Luxembourg que:

- Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Michel Delhove, né le 11 mai 1959 à Sint-Agatha-Berchem, Belgique, demeurant au 18, route de Bigonville, L-8832 Rombach, Luxembourg, est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033939.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

K2 A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 95.030.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05416, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(033941.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1720 Luxemburg, 2, rue Heine. H. R. Luxemburg B 75.014.

__

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrats vom 28. August 2003

Beschlußfassung

Der Verwaltungsrat beschließt die Verlegung des Sitzes der Gesellschaft in:

2, rue Heine, L-1720 Luxemburg,

mit Wirkung zum 1. Oktober 2003.

Für die Richtigkeit des Auszugs

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A.

Wagner / Kaiser

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033911.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

SANPAOLO IMI EQUITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 80.364.

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue en date du 31 mars 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire viennent à échéance en date de ce jour. L'Assemblée prend acte que le mandat de Monsieur Sergio Vandi ne sera pas renouvelé lors de la présente assemblée et l'Assemblée tient à remercier l'Administrateur, Monsieur Sergio Vandi pour sa collaboration et sa fonction au sein du Conseil d'Administration.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pietro Antonelli, demeurant à EC4M 7LZ Londres (Grande-Bretagne), Warwick Court, 18-24 Warwick Lane, Paternoster Sq., Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur John Sampson, demeurant à EC4M 7LZ Londres (Grande-Bretagne), Warwick Court, 18-24 Warwick Lane, Paternoster Sq., Administrateur;
- Monsieur Stéphane Bosi, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur. Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 400, route d'Esch, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Le Conseil d'Administration

J. Sampson / S. Bosi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033933.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

K2 F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 95.035.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05454, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(033967.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



K2 B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 95.031.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 avril 2005 à Luxembourg que:

- Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Michel Delhove, né le 11 mai 1959 à Sint-Agatha-Berchem, Belgique, demeurant au 18, route de Bigonville, L-8832 Rombach, Luxembourg, est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033942.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

K2 B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 95.031.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05422, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(033943.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

PROMOTIONAL ACTIVITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 77.289.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 6 avril 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et que le mandat du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 3 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Mirko la Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / J.-P. Fiorucci

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033937.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



K2 C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 95.032.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 avril 2005 à Luxembourg que:

- Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Michel Delhove, né le 11 mai 1959 à Sint-Agatha-Berchem, Belgique, demeurant au 18, route de Bigonville, L-8832 Rombach, Luxembourg, est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05428. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033944.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

K2 C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 95.032.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05431, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(033945.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

K2 D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 95.033.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 avril 2005 à Luxembourg que:

- Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Michel Delhove, né le 11 mai 1959 à Sint-Agatha-Berchem, Belgique, demeurant au 18, route de Bigonville, L-8832 Rombach, Luxembourg, est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033947.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

K2 D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 95.033.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(033960.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



CONAFEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 17.789.

Le bilan au 31 août 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(033957.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

SEB PRIVATE BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg-Kirchberg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 10.831.

Les comptes annuels de l'établissement de crédit au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04913, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

SEB PRIVATE BANK S.A.

R. Schaeffer / C. Tamble

(033969.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 106.770.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 mars 2005

Monsieur Benoît de Froidmont est nommé administrateur-délégué avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033970.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

IXIS CASPIAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 53.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 avril 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(033971.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

ESTMAN CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 86.658.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(033977.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



K2 E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 95.034.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 avril 2005 à Luxembourg que:

- Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Michel Delhove, né le 11 mai 1959 à Sint-Agatha-Berchem, Belgique, demeurant au 18, route de Bigonville, L-8832 Rombach, Luxembourg, est renouvelé pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05439. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(033961.3/1035/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

K2 E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 95.034.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05445, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signature

Un mandataire

(033963.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

EFFETRE INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 57.941.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, avec les réf. LSO-BD05369, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EFFETRE INVESTMENT & TRADING COMPANY S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(033978.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

INTERSTÜCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 33.145.

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte de la société la société INTERSTÜCK S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 33145, constituée suivant acte notarié du 16 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 303 du 30 août 1990, et dont les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 18 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 157 du 1er mars 2001,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution du conseil d'administration de ladite société, prise lors de sa réunion du 12 avril 2005; qui restera annexé aux présentes.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 2005, les sociétés INTERSTÜCK S.A., en tant que société absorbante et MALMAREND S.A., une société



anonyme, établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 33147, constituée suivant acte notarié du 16 février 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 303 du 30 août 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 526 du 4 novembre 1993, en tant que société absorbée, ont projeté de fusionner;

- qu'aucun actionnaire de la société absorbante n'a requis, pendant le délai d'un mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;
- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;
 - que suite à la fusion intervenue, la société absorbée MALMAREND S.A. a cessé d'exister;
- que suite encore à l'absorption de la société absorbée par la société absorbante, les actions de la société absorbée seront annulées et les livres et documents de cette dernière seront conservés pendant le délai légal cinq ans au siège de la société absorbante, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et en qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée, agissant en sa susdite qualité, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 avril 2005, vol. 893, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 avril 2005. J.-J. Wagner.

(033953.3/239/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

KEFEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 73.430.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signature.

(033987.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

KEFEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 73.430.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signature.

(033990.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

LEXTONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 46.674.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEXTONE, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 février 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 584 du 12 août 1994,

modifié en date du 13 mai 2002 suivant acte sous seing privé de l'assemblé générale extraordinaire, en application de l'article 1^{er} de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C des sociétés et Associations numéro 1172 du 5 août 2002,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 21 mars 2005, non encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.674.



L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Franz Bondy, administrateur de sociétés, demeurant à L-7456 Lintgen, 9, place Roschten,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vito Laterza, employé privé, demeurant à L-5426 Greiveldange, 8, A Benzelt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil Spécial du Mémorial C N° 204 du 8 mars 2005 et N° 234 du 16 mars 2005, au Letzeburger Journal des 8 et 16 mars 2005.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Les actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, de laquelle il résulte que sur les cent vingt-cinq (125) actions représentant l'intégralité du capital social, cent dix-neuf (119) actions sont représentées.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présente assemblée ayant été régulièrement convoquée et réunissant un quorum de plus de cinquante pour cent (50%) des actions émises en circulation, les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'odre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du Commissaire à la liquidation.
- 2.- Décharge aux Administrateurs, au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Indication de l'endroit ou seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport du Commissaire à la liquidation soumis à l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Franz Bondy, administrateur de sociétés, demeurant à L-7456 Lintgen, 9, place Roschten, né à Berlin, le 20 juillet 1955, et au Commissaire à la liquidation, Monsieur Vito Laterza, employé privé, demeurant à L-5426 Greiveldange, 8, A Benzelt, né à Luxembourg, le 10 octobre 1968, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-7456 Lintgen, 9, place Roschten.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bondy, R. Galiotto, V. Laterza, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 62, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 avril 2005.

P. Decker.

(033918.3/206/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



PATRINVEST S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 69.080.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Signature.

(033993.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

FCP MULTI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 71.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

Pour FCP MULTI MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(034016.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

NOVOCOM MONDE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 107.452.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-second of April. Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- 1. Mrs. Ariane Slinger, company director, residing professionally in Place de Saint Gervais 1, 1211 Geneva, Switzerland.
- 2. Mr. Javier Otero, company director, residing professionally in Place de Saint Gervais 1, 1211 Geneva, Switzerland. Both here represented by Miss Rachel Hafedh, private employee, with professional address in L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

by virtue of two powers of attorney, given in Geneva, on April 16, 2005.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of NOVOCOM MONDE S.A.
- Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.
- **Art. 4.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations as well as any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and



control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into sixty-two (62) shares of five hundred Euro (500.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two hundred thousand Euro (200,000.- EUR) to be divided into four hundred (400) shares with a par value of five hundred Euro (500.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or whithout an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing share-holders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares are issued in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members designated as A and B directors respectively, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of one director A and one director B unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.



Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorization of the general meeting.

By way of exception, the first person to whom the day-to-day management will be delegated, will be appointed by the first extraordinary general meeting following immediately the incorporation.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Tuesday of June at 10 a.m. and for the first time in the year 2006.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2005.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mrs. Ariane Slinger, prenamed, thirty-one shares	31
2. Mr. Javier Otero, prenamed, thirty-one shares	31
Total: sixty-two shares	62

The shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.-EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euro (2,000.-EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2. The following are appointed directors:

Director A:

- Mrs. Ariane Slinger, prenamed.



Directors B:

- Mr. Alain Heinz, director of companies, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9B, Bd du Prince Henri,
- Mrs. Géraldine Schmit, director of companies, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 9B, Bd du Prince Henri
 - 3. Has been appointed statutory auditor:
- WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 74.623.
- 4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2010.
- 5. The meeting authorises right now the appointment of a member of the board of directors who will be charged with the day-to-day management.
 - 6. The registered office of the corporation is established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1. Madame Ariane Slinger, administrateur de société, demeurant à Place de Saint Gervais 1, 1211 Genève, Suisse.
- 2. Monsieur Javier Otero, administrateur de société, demeurant à Place de Saint Gervais 1, 1211 Genève, Suisse. Les deux ici représentés par Mademoiselle Rachel Hafedh, employée privée, résidant à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,

en vertu de deux procurations données à Genève, le 16 avril 2005.

Les dites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

Titre Ier .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de NOVOCOM MONDE S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en soixante-deux (62) actions de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) qui sera représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.



Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins dénommés administrateurs A et B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

- **Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la première personne à laquelle sera déléguée la gestion journalière de la société, pourra être nommée par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.



Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2006.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2005.
- Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifié ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (2.000,-EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un (1).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateur A:

Madame Ariane Slinger, prénommée.

Administrateurs B

Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri,



Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 74.623.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.
- 5. L'assemblée générale autorise dès à présent la nomination d'un administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société.
 - 6. Le siège social de la société est fixé 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Hafedh, H. Hellincx.

Enregistré à Mersch, le 25 avril 2005, vol. 431, fol. 37, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 avril 2005 H. Hellincx.

(033936.3/242/361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

CARECO LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 107.495.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of the month of March. Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

There appeared:

- (1) THIRD CINVEN FUND (No 1) LIMITED PARTNERSHIP;
- (2) THIRD CINVEN FUND (No 2) LIMITED PARTNERSHIP;
- (3) THIRD CINVEN FUND (No 3) LIMITED PARTNERSHIP;
- (4) THIRD CINVEN FUND (No 4) LIMITED PARTNERSHIP;
- (5) THIRD CINVEN FUND (No 5) LIMITED PARTNERSHIP;

(each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 1) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 1) LIMITED);

- (6) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 1) LIMITED PARTNERSHIP;
- (7) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 2) LIMITED PARTNERSHIP;
- (8) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 3) LIMITED PARTNERSHIP;

(each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No.2) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No.2) LIMITED);

- (9) THIRD CINVEN FUND US (No 1) LIMITED PARTNERSHIP;
- (10) THIRD CINVEN FUND US (No 2) LIMITED PARTNERSHIP;
- (11) THIRD CINVEN FUND US (No 3) LIMITED PARTNERSHIP;
- (12) THIRD CINVEN FUND US (No 4) LIMITED PARTNERSHIP;
- (13) THIRD CINVEN FUND US (No 5) LIMITED PARTNERSHIP;

(each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No.3) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 3) LIMITED);

each with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG and each represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed to be registered herewith.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company CARECO LUXEMBOURG, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CARECO LUX-EMBOURG, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.



The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

- **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into five hundred shares (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.
- **Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.
- **Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting inperson. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

- **Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- **Art. 9. Shareholder Voting Rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.



In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Monday of the month of April at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable Law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payment (in EUR)
THIRD CINVEN FUND (No 1) LIMITED PARTNERSHIP	65	1,625
THIRD CINVEN FUND (No 2) LIMITED PARTNERSHIP	68	1,700
THIRD CINVEN FUND (No 3) LIMITED PARTNERSHIP	17	425
THIRD CINVEN FUND (No 4) LIMITED PARTNERSHIP	78	1,950
THIRD CINVEN FUND (No 5) LIMITED PARTNERSHIP	58	1,450
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 1) LIMITED PARTNERSHIP	3	75
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 2) LIMITED PARTNERSHIP	10	250
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 3) LIMITED PARTNERSHIP	7	175
THIRD CINVEN FUND US (No 1) LIMITED PARTNERSHIP	34	850
THIRD CINVEN FUND US (No 2) LIMITED PARTNERSHIP	55	1,375
THIRD CINVEN FUND US (No 3) LIMITED PARTNERSHIP	31	775
THIRD CINVEN FUND US (No 4) LIMITED PARTNERSHIP	37	925
THIRD CINVEN FUND US (No 5) LIMITED PARTNERSHIP	37	925
Total	500	12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.



Expenses - Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250 EUR).

Extraordinary General Meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. The following persons are named managers (each with sole signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Pascale Nutz	Manager	5, rue Guillaume Kroll, L-1882	7 July 1969	Douarnenez, France
Gérard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882	29 April 1956	Briey, France
Simon Rowlands	Principal	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	6 June 1957	Bebington, United Kingdom

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on thirty first December 2005. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et unième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- (1) THIRD CINVEN FUND (No 1) LIMITED PARTNERSHIP;
- (2) THIRD CINVEN FUND (No 2) LIMITED PARTNERSHIP;
- (3) THIRD CINVEN FUND (No 3) LIMITED PARTNERSHIP;
- (4) THIRD CINVEN FUND (No 4) LIMITED PARTNERSHIP;
- (5) THIRD CINVEN FUND (No 5) LIMITED PARTNERSHIP;

(chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 1) LIMITED PATNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No.1) LIMITED);

- (6) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 1) LIMITED PARTNERSHIP;
- (7) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 2) LIMITED PARTNERSHIP;
- (8) THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 3) LIMITED PARTNERSHIP;

(chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 2) LIMITED PATNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No 2) LIMITED);

- (9) THIRD CINVEN FUND US (No 1) LIMITED PARTNERSHIP;
- (10) THIRD CINVEN FUND US (No 2) LIMITED PARTNERSHIP;
- (11) THIRD CINVEN FUND US (No 3) LIMITED PARTNERSHIP;
- (12) THIRD CINVEN FUND US (No 4) LIMITED PARTNERSHIP;
- (13) THIRD CINVEN FUND US (No 5) LIMITED PARTNERSHIP;

(chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No.3) LIMITED PATNERSHIP, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF No.3) LIMITED);

chacun ayant sa place d'activité au Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG et chacun étant représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui restera annexée au présent acte pour être enregistré ensemble avec le présent acte.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée CARECO LUXEMBOURG, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

- Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CARECO LUXEMBOURG, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.



La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

- Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.
- Art. 6. Transfert de Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.
 - Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

- Art. 8. Responsabilité des Gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.
- Art. 9. Droits de Vote des Associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle as-



semblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au deuxième lundi du mois d'avril à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche.

- Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.
- Art. 12. Comptes Annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteurs	Nombre de	Paiement (en EUR)
	parts sociales	
THIRD CINVEN FUND (No 1) LIMITED PARTNERSHIP	65	1.625
THIRD CINVEN FUND (No 2) LIMITED PARTNERSHIP	68	1.700
THIRD CINVEN FUND (No 3) LIMITED PARTNERSHIP	17	425
THIRD CINVEN FUND (No 4) LIMITED PARTNERSHIP	78	1.950
THIRD CINVEN FUND (No 5) LIMITED PARTNERSHIP	58	1.450
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 1) LIMITED PARTNERSHIP	3	75
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 2) LIMITED PARTNERSHIP	10	250
THIRD CINVEN FUND DUTCH (No 3) LIMITED PARTNERSHIP	7	175
THIRD CINVEN FUND US (No 1) LIMITED PARTNERSHIP	34	850
THIRD CINVEN FUND US (No 2) LIMITED PARTNERSHIP	55	1.375
THIRD CINVEN FUND US (No 3) LIMITED PARTNERSHIP	31	775
THIRD CINVEN FUND US (No 4) LIMITED PARTNERSHIP	37	925
THIRD CINVEN FUND US (No 5) LIMITED PARTNERSHIP	37	925
Total	500	12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.



Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (chacun avec pouvoir de signature individuel) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Pascale Nutz	Manager	5, rue Guillaume Kroll, L-1882	7 juillet 1969	Douarnenez, France
Gérard Becquer	Chartered accountant	5, rue Guillaume Kroll, L-1882	29 avril 1956	Briey, France
Simon Rowlands	Principal	Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG	6 juin 1957	Bebington, Royaume-Uni

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 avril 2005, vol. 431, fol. 22, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 avril 2005. H. Hellinckx.

(034636.3/242/372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2005.

BASTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 107.496.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the eight of April.

Before Us, Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company BASTION INTERNATIONAL FINANCE INC., a company incorporated under the laws of the Republic of Panama, with registered office at Elvira Méndez Street No. 10, Banco do Brasil Building, Panama, Republic of Panama, duly represented by Mr. François Brouxel, avocat à la Cour, residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal, given in Dubai, on April 7, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary public, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary public to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered Office - Purpose

- **Art. 1.** There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability (société à responsabilité limitée), under the name of BASTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.
 - **Art. 2.** The corporation is established for an undetermined period.
 - Art. 3. The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the corporation is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The corporation may also grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the corporation, or the said holding



company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the corporation has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees.

Furthermore, the corporation may acquire and dispose of all securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

The corporation may hold interests in partnerships.

In addition, the corporation may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. Capital - Units

- Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.
- **Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the corporation shall represent the entire body of members of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The corporation will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the corporation in direct proportion to its relationship with the number of units in existence.

Art. 8. If the corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting. The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the corporation represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. The corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the corporation's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

- **Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the corporation to an end.
- Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the corporation.

Title III. Administration

Art. 12. The corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.



Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

- **Art. 16.** The corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.
- **Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the corporation. As agents of the corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

Title IV. Accounting Year

- **Art. 18.** The accounting year of the corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and five.
- **Art. 19.** The balance sheet and the profit and loss account are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the corporation.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation.

The general meeting of members, upon recommendation of the board of managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- 1. Interim accounts are drafted on a quarter or semi-annual basis.
- 2. These accounts show a profit including profits carried forward.
- 3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the members.

Title V. Winding-up - Liquidation

- **Art. 20.** In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.
- Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law dated August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription

All the one hundred and twenty-five (125) corporate units have been subscribed by the company BASTION INTER-NATIONAL FINANCE INC., prenamed.

All the one hundred and twenty-five (125) corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the corporation, what the sole member recognizes.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).



Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the corporation, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) The number of managers is fixed at three (3).
- 3) The following persons are appointed managers:
- Mr. Rustom B. Kanga, legal manager, born in Karachi (Pakistan) on July 29, 1954, residing at, boulevard Helvetique 18, 1207 Geneva, Switzerland;
- Mr. François Brouxel, avocat à la Cour, born in Metz (France) on 16 September 1966, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Mr. Georges Gudenburg, avocat, born in Luxembourg on 25 November 1964, residing professionally at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 4) The term of office of the managers shall end immediately after the meeting to be held in relation to the approval of the annual accounts as at 31 of December 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le huit avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société BASTION INTERNATIONAL FINANCE INC., société constituée selon le droit de la République de Panama, ayant son siège social à Elvira Méndez Street No. 10, Banco do Brasil Building, Panama, République de Panama,

dûment représentée par Maître François Brouxel, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Dubaï, le 7 avril 2005.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre Ier. Dénomination - Durée - Siège Social - Objet Social

- Art. 1 er. Il est créé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés à l'avenir, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de BASTION INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville par résolution du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre dans le Grand-Duché du Luxembourg, par une résolution de l'assemblée générale des associés de la société. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis au Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, l'administration, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société est autorisée à octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou aux dites holding, filiale ou filiale apparentée dans lesquelles la société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties

De plus, la société pourra acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière.

La société pourra détenir des parts dans des sociétés de personnes.

En outre, la société pourra acquérir, développer, accomplir et disposer de propriétés immobilières situées au Luxembourg ou à l'étranger.

D'une manière générale, la société est autorisée à effectuer toute opération commerciale, industrielle et financière qui pourrait être dans le champ des titres ou de la propriété immobilière, susceptibles d'augmenter ou de compléter les objets mentionnés ci-dessus.

Titre II. Capital Social - Parts Sociales

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.



Art. 6. Toute assemblée des associés de la société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et profits de la société en proportion avec la participation dans les parts existantes.

Art. 8. Si la société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales entre vifs à des tiers non associés est soumise au consentement donné par l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

En cas de mort d'un associé, le transfert des parts à un non associé est soumis au consentement des propriétaires de parts représentant au moins les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas, l'approbation n'est cependant pas requise si les parts sociales sont transférées soit à des héritiers réservataires ou de l'épouse survivante

- Art. 10. La mort, la suspension de l'exercice des droit civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés ne met pas fin à l'existence de la société.
- **Art. 11.** Pour aucune raison et dans aucun cas, les créanciers, les successeurs légaux ou leurs héritiers ne sont autorisés à consulter les actifs ni les documents de la société.

Titre III. Gérance

Art. 12. La société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.



Art. 15. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la société ainsi que la représentation de la société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

- **Art. 16.** La société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.
- Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la société. En tant que mandataires de la société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre IV. Exercice Social

- **Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre de l'an deux mille cinq.
- Art. 19. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la société sera affecté au compte de la réserve légale de la société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la société.

L'assemblée générale des associés, déterminera la composition des profits nets annuels sur recommandation du conseil de gérance.

Les dividendes intérimaires devront être distribués sous les conditions suivantes:

- 1. Les comptes intérimaires sont rédigés sur une base trimestrielle ou semestrielle.
- 2. Ces comptes font état des profits y compris les profits reportés.
- 3. La décision de payer des dividendes est prise par le conseil de gérance s'il y a assez de liquidités. Sinon, la décision doit être prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Titre V. Dissolution - Liquidation - Divers

- Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- Art. 21. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par la société BASTION INTERNATIONAL FINAN-CE INC., prénommée.

Toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées gérants:
- Monsieur Rustom B. Kanga, legal manager, né à Karachi (Pakistan) le 29 juillet 1954, demeurant à boulevard Helvétique 18, 1207 Genève, Suisse;
- Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître Georges Gudenburg, avocat, né à Luxembourg le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.



4) Les mandats des gérants prendront fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Brouxel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, vol. 147S, fol. 80, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 25 avril 2005.

T. Metzler.

(034637.3/222/352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2005.

EUROCITY 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich. R. C. Luxembourg B 81.443.

Extraits des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue extraordinairement en date du 17 février 2005

- 1. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, Monsieur Eric Lux, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 19 décembre 1967, ayant son domicile professionnel à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert, Monsieur Edouard Lux, administrateur de sociétés, né à L-Greisch, le 15 juin 1938, demeurant à L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance et Monsieur Romain Bontemps, expert comptable et fiscal, né à L-Dudelange, le 27 décembre 1960, ayant son domicile professionnel à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, ont été nommés administrateurs, en remplacement de Monsieur Jacques Niedercon, Madame Blandine Lung-Vilmain et Madame Nicole Niedercorn, démissionnaires.
- 2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, la société à responsabilité limitée ABAX AUDIT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 27.761, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., démissionnaire.
- 3. Monsieur Eric Lux, prénommé, a été nommé administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de l'engager par sa seule signature quant à cette gestion, en remplacement de Monsieur Jacques Niedercorn, démissionnaire.
 - 4. Monsieur Eric Lux, prénommé, a été nommé président du conseil d'administration.

Régime de signature statutaire: «La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

Luxembourg, le 22 mars 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour EUROCITY 2 S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2005, réf. LSO-BC05490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034018.3/528/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

NBG LUXFINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 82.726.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 29 mars 2005

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la société du 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Corporate and Domiciliary Agent

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034026.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



LUX PARTENAIRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 57.224.

Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 20 avril 2005 à 11.00 heures à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Assad Hosseinpour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Escaich, demeurant à 17-19, rue Mayet, F-75006 Paris et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hossein Nikoozinat Mofrad, demeurant à Avenue Fershteh, 26 Teheran (Iran), tous ici présents et acceptant.

M. le président expose et l'assemblée constate:

- que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence, qui restera annexée au présent procès-verbal;
 - qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée;
- que dès lors, la présence assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

M. le président expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1. Nomination des mandats d'administrateurs et administrateur-délégué.
- 2. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2009:

- Monsieur Gérard Escaich, demeurant à 17-19, rue Mayet, F-75006 Paris, commercial, né à Paris le 23 octobre 1956;
- Monsieur Hossein Nikoozinat Mofrad, demeurant à Avenue Fershteh, 26 Teheran (Iran), administrateur de société, né le 15 janvier 1975 à Téhéran (Iran).

Monsieur Gérard Escaich est nommé par le conseil d'administration aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle. Sa signature sera obligatoire pour toute autre transaction.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034023.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

ARGONNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 31.637.

La société anonyme holding ARGONNE INVESTMENTS S.A., est à nouveau domiciliée au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg à dater du 7 mars 2005.

Luxembourg, le 25 avril 2005.

J. Hansen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2005, réf. LSO-BD05419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(034033.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

COUNCELTATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 40.142.

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de COUNCELTATION HOLDING S.A., établie et ayant son siège à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.142, constituée suivant acte Frank Baden de Luxembourg en date du 23 avril 1992, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associtions, page 19992 de l'année 1992.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à professionnellement à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Denise Risch, employée privé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur James Junker, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président expose d'abord que:

- I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:
- Transfert du siège social de Luxembourg à Bertrange;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts;
- Modification subséquente de l'article 11 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.



II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«Art. 3. Premier alinéa. Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer également l'article 11 des statuts comme suit:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de novembre à onze heures à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wallers, D. Risch, J. Junker, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2005, vol. 468, fol. 100, case 3. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 avril 2005.

R. Arrensdorff.

(033975.3/218/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

COUNCELTATION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 40.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 avril 2005.

R. Arrensdorff.

(033979.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

BRANTANO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 55.152.

L'an deux mille cinq, le douze avril.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de BRANTANO LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.152, constituée suivant acte Camille Hellinckx de Luxembourg en date du 8 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 441 du 7 septembre 1996, modifiée lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement le 28 septembre 2001, dont un extrait a été publié au dit Mémorial, Numéro 515 du 3 avril 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Yves Wallers, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Denise Risch, employée privé, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur James Junker, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le Président expose d'abord que:

- I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:
- Transfert du siège social de Luxembourg à Bertrange;



- Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1 des statuts;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 8 des statuts;
- Fixation de la nouvelle adresse.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

«Art. 1. Deuxième alinéa. Le siège social est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer également le premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit:

«Art. 8. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier vendredi du mois de mai à dix heures à Bertrange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse du siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Y. Wallers, D. Risch, J. Junker, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 20 avril 2005, vol. 468, fol. 100, case 1. - Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 avril 2005.

R. Arrensdorff.

(033986.3/218/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

BRANTANO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 55.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 avril 2005.

R. Arrensdorff.

(033988.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R.C. Luxembourg B 75.014.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD05023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

UNIVERSAL-INVESTMENT-LUXEMBOURG S.A.

J. Kaiser / B. Wagner

(034042.3/850/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2005.



SPROUT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 75.487.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(034316.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2005.

SPROUT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.487.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(034314.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2005.

SPROUT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 75.487.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(034313.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2005.

SPROUT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 75.487.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2005, réf. LSO-BD04638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(034312.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck